

## Motion sur les relations entre le SNCS et la FSU

Présentée par Bernard Veysiere

Le 43<sup>ème</sup> Congrès du SNCS réuni à Montpellier du 29 au 31 mars 2007 rappelle la motion votée lors de CA des 17 et 18 novembre 2006 :

*La CA du SNCS exprime son désaccord avec les opinions exprimées dans le bulletin « Pour », préparatoire au prochain congrès de la FSU. De multiples prises de position, en particulier sur le rôle de la recherche dans la société, ne représentent absolument pas les positions du SNCS élaborées dans le cadre de ses congrès, et, pour certaines d'entre elles, y sont diamétralement opposées. La CA du SNCS rappelle qu'en tout état de cause, les positions de la FSU en matière de recherche ne sauraient être contradictoires à celles de ses syndicats nationaux engagés dans la recherche.*

Le congrès a examiné de nouveau les points qui ont été l'objet de ce désaccord.

- Il estime que la discussion de ces questions touchant au rôle de la recherche dans la société est légitime.
- Il constate que la discussion de ces questions dans le SNCS fait apparaître des points de vue divergents, et estime que l'existence de ces points de vue différents est légitime.
- Il réaffirme que le SNCS défend en toutes circonstances la liberté intellectuelle et l'indépendance scientifique des chercheurs, condition indispensable à l'exercice de leur métier.
- Il approuve la demande du Secrétaire Général du SNCS, lors du congrès de la FSU à Marseille, de disjonction des passages sujets à controverse dans la motion soumise au vote du congrès de la FSU. Il exprime son désaccord face au rejet de cette demande de disjonction.

En conséquence, le Congrès du SNCS réaffirme solennellement la motion de la CA du SNCS du 17 et 18 novembre 2006.

pour : 73

contre : 0

abstentions : 9

RV : 3